



RAISONNER SA PRODUCTION PENDANT LA PERIODE A RISQUE



Preambule

Le niveau de risque d'épizootie (épidémie qui frappe les animaux) auquel sont exposés tous les oiseaux captifs en cas d'infection des oiseaux sauvages par un virus de l'IAHP est défini par arrêté ministériel du 16 mars 2016. Il est classé en trois catégories : négligeable, modéré et élevé. A chaque niveau de risque, des mesures spécifiques de surveillance et de prévention sont applicables.

En risque modéré, pour les zones à risques particuliers, ou en risque élevé, l'arrêté du 8 février 2016 relatif à la biosécurité en élevage de volaille indique que la mise à l'abri des volailles est obligatoire dès la parution des arrêtés ministériels validant l'élévation du niveau de risque.

La mise à l'abri se définit aujourd'hui par la nécessité d'abriter les animaux sous un dispositif comportant un toit étanche, fermé sur les 4 côtés par des murs, bardages, grillage ou filets et délimité au sol. Le dispositif doit permettre l'alimentation et l'abreuvement à l'intérieur et il doit pouvoir être paillé, curé, nettoyé et désinfecté.



Sommaire

Etat des lieux de l'existant	6
Confrontation des besoins et des possibles	10
Les choix possibles pour adapter le système	12
Conseils pour la mise à l'abri	28
Besoin d'être accompagné ?	33

Etat des lieux de l'existant

Je fais le point sur ma production

1. Je calcule mes besoins en canards/oies à l'aide de ma comptabilité et de mes plannings :

	2018				2019				2020			
	Déc	Jan	Fév	Mar	Déc	Jan	Fév	Mar	Déc	Jan	Fév	Mar
Nb total animaux												
Vendus en frais												
Vendus transformés												
Vendus vifs												

2. Je fais le point sur mes besoins en animaux à produire :

- ◆ Besoin période hivernale en produit frais
- ◆ Besoin période hivernale en produit transformé
- ◆ Besoin pour la vente en vif

Exemple

	2018				2019				2020			
	Déc	Jan	Fév	Ma	Déc	Jan	Fév	Ma	Déc	Jan	Fév	Ma
Nb total anx	150	150	150	150	160	160	150	130	170	180	120	120
Frais	70	80	60	30	70	80	60	30	70	80	60	30
Transformés	80	70	90	120	90	80	90	100	100	100	60	90

D'après la moyenne sur 3 ans, je produis 596 canards gras sur la saison hivernale dont 240 vendus en frais et 356 vendus transformés avec :

- ◇ ***70 canards vendus en frais et 90 transformés en décembre***
- ◇ ***80 canards vendus en frais et 83 transformés en janvier***
- ◇ ***60 canards vendus en frais et 80 transformés en février***
- ◇ ***30 canards vendus en frais 103 transformés en mars***

Etat des lieux de l'existant

Je fais le point sur ma production

3. Je recense toutes les surfaces couvertes facilement mobilisables sur mon exploitation :

- ◆ Canetonnière : ____ m²
- ◆ Abri(s) : ____ m²
- ◆ Hangar(s) matériel : ____ m²
- ◆ Hangar litière : ____ m²
- ◆ Ancienne stabulation : ____ m²
- ◆ Autre(s) : ____ m²

Exemple

Je possède une canetonnière de 120 m², deux abris de 60 m² et un hangar de stockage 200 m². Ma surface couverte mobilisable est donc :

$$120 + (2 \times 60) + 200 = 420 \text{ m}^2$$

4. Je calcule le nombre d'animaux que je peux mettre à l'abri :

- ◆ Canetonnière : ____ m² x ____ animaux/m² = ____ animaux max
- ◆ Abri(s) : ____ m² x ____ animaux/m² = ____ animaux max
- ◆ Hangar(s) matériel : ____ m² x ____ animaux/m² = ____ animaux max
- ◆ Hangar litière : ____ m² x ____ animaux/m² = ____ animaux max
- ◆ Ancienne stabulation : ____ m² x ____ animaux/m² = ____ animaux max
- ◆ Autre(s) : ____ m² x ____ animaux/m² = ____ animaux max



Les densités optimales :

- ◆ Bâtiment tunnel 9 m de large avec trémie 500 kg = **3 canards /m²**
- ◆ Bâtiment tunnel 9m de large avec chaine d'alimentation = **4,5 canards/m²**
- ◆ Bâtiment ≥ 12 m avec trémie = **4 canards/m²**
- ◆ Bâtiment ≥ 12 m avec chaine d'alimentation = **4,5 canards/m²**
- ◆ Bâtiment ventilation dynamique = **5 à 6 canards/m²**

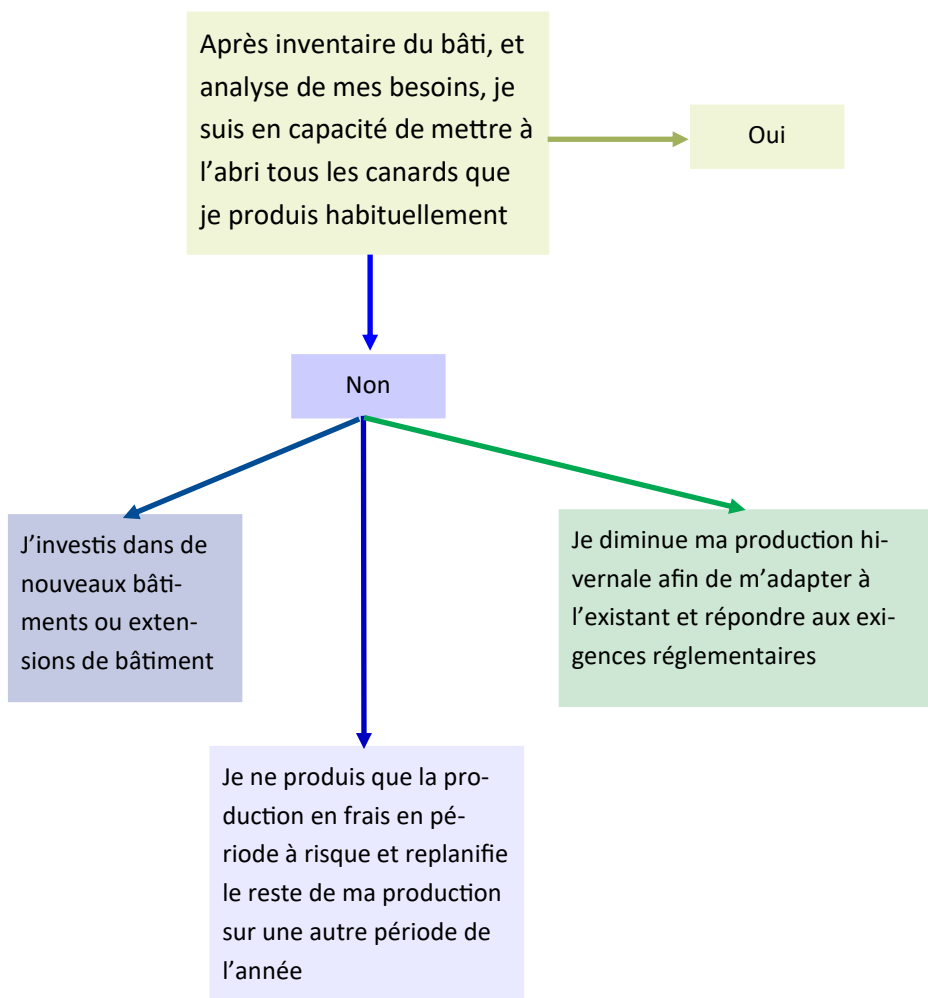
Exemple

Je possède une canetonnière avec chaine d'alimentation de 120 m², deux abris tunnels avec trémies de 60 m² et un hangar de stockage 200m² avec trémie. Le nombre maximal d'animaux que je peux mettre à l'abri est donc :

$$(120 \times 5) + (2 \times 60 \times 3) + (200 \times 4,5) = 1860 \text{ canards}$$

Confrontation des besoins et des possibles

Arbre de décision :





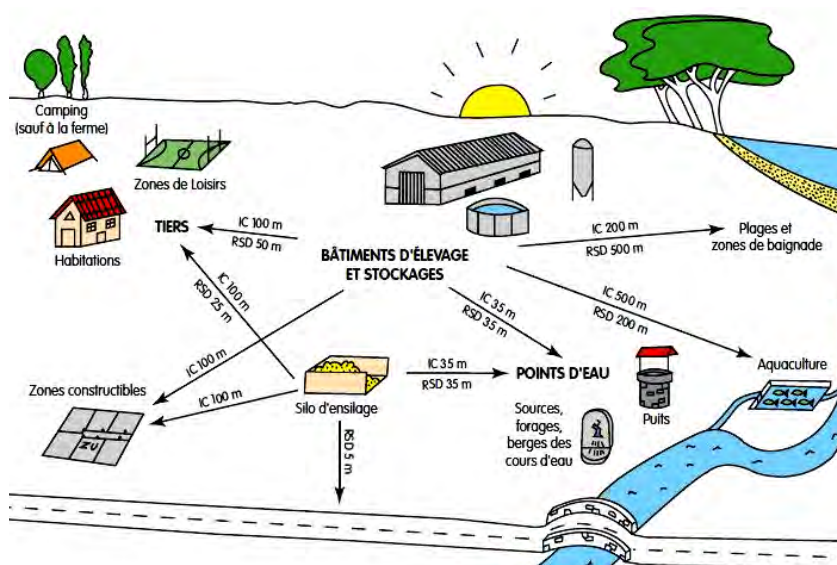
Modèles de bâtiments vus de l'intérieur.

Les choix possibles pour adapter le système

Construire des bâtiments

La réglementation

Les distances à respecter pour l'implantation des bâtiments d'élevage et annexes sont définies en fonction de la réglementation concernant votre élevage : règlement sanitaire départemental, installations classées (déclaration, autorisation, enregistrement). cf. arrêté du 27 décembre 2013



IC : Installations Classées / RSD : Règlement Sanitaire Départemental

Construire des bâtiments

La réglementation

Le permis de construire est un élément indispensable à la mise en œuvre de tout projet avec des bâtiments d'élevage, y compris en cabanes mobiles.

Toute construction de plus 20 m² nécessite un dépôt de permis de construire en mairie.

Pour une surface de plus de 800 m², il est nécessaire de faire valider tous les plans par un architecte agréé.

Attention, pour chaque commune, avant de se projeter sur un projet, il est impératif de s'assurer de la possibilité de construire une structure agricole sur la parcelle. Il est donc indispensable de s'assurer du type de zonage (Agricole, non constructible, naturelle...). Dans les PLU et les PLUi les seules zones susceptibles d'accorder une construction agricole (bâtiment d'élevage, hangar, chenil...) sont les **zones Agricoles**. Dans les cartes communales et les RNU seules les zones **non constructibles** permettent l'implantation de construction agricole. **Les zones naturelles** permettent sous certaines conditions d'implanter des constructions agricoles. Il est donc nécessaire de lire le règlement de la commune. Si l'activité agricole est autorisée, une demande de défrichement (déclassement d'une zone forestière en ue zone agricole) sera obligatoirement demandée.

Un permis de construire est également nécessaire si les travaux entraînent à la fois une modification du volume du bâtiment et le percement ou l'agrandissement d'une ouverture sur un mur extérieur. Il en est de même si vous rehaussez les murs.

Les choix possibles pour adapter le système

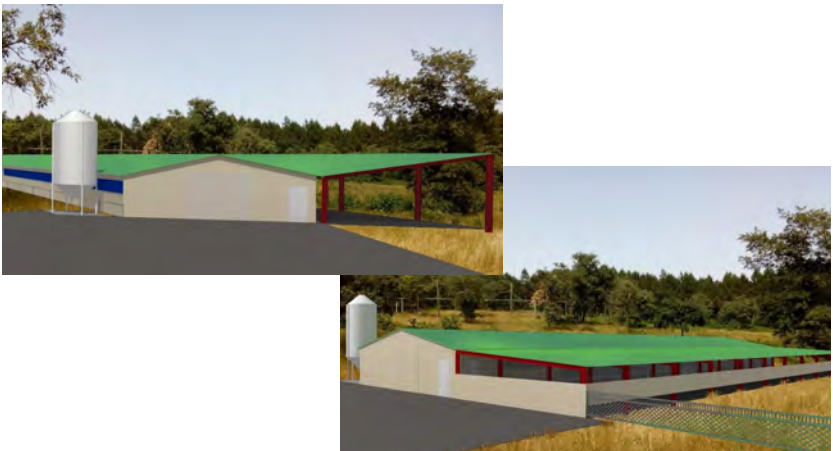
Construire des bâtiments

Modèles de bâtiments pour la mise à l'abri

Bâtiment bipente classique



Bâtiment avec jardin d'hiver en pente inversée et monopente



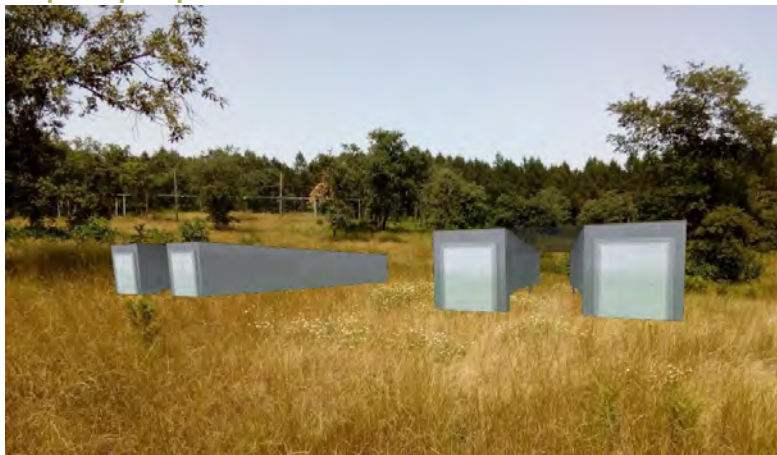
Construire des bâtiments

Modèles de bâtiments pour la mise à l'abri

Cabanes mobiles



Et pourquoi pas ? Cabanes alternatives conteneurs maritimes



Les choix possibles pour adapter le système

Construire des bâtiments

Catalogue des fournisseurs de bâtiments

FILCLAIR RN 96, 17770 VENELLES	04 42 54 07 97	SARL SARRES 1010 Route du Mus 40700 DOAZIT	05 58 79 57 36
SERUPA Route de Rennes, 22230 MERDRIGNAU	02 96 67 43 50	SARL SERE Route d'Orthez 40700 HAGETMAU	05 58 79 56 01
NTD Belloc, 32120 MAUVEZIN	05 62 06 73 20	SARL DIMATEL 375 chemin Homy 40990 SAINT VINCENT DE PAUL	05 58 89 97 31
INTERMAT ZA Sabla nord 33720 ILLATS	05 56 27 23 32	LE TRIANGLE Le Langault 41160 SAINT HILAIRE LA GRAVELLE	02 54 73 07 07
JOSSE Les Quatre vents 35360 BOISGERVILLY	02 99 06 46 97	BARRE SAS Gaillardy 47320 CLAIRAC	05 53 88 22 23
DASSE 85 Route des Braous 40180 YZOSSE	05 58 74 10 05	SACBA INDUSTRIES BP 44 47400 TONNEINS	05 53 79 14 39
SARL SODIMA 789 route de Montfort 40180 HINX	05 58 89 50 73	DUGUE 4 grand route 79140 LE PIN	06 07 09 35 72
SARL LABADIE 979 Route de Saint-Martin 40380 GIBRET	05 58 98 65 87	CMB ZI Rue de Lattre 79700 MAULEON	05 49 81 80 99
ELEVAGE SERVICE Route de Tartas 40500 SAINT SEVER	05 58 76 44 64	CAILLOL Le Claux 81340 VALENDE D'ALBI	05 63 56 44 37

Construire des bâtiments

Catalogue des fournisseurs de hangars

ABRIS FRANCE SOULAGNET	05 58 52 34 24	SARL JPH	05 59 38 54 23
40320 VIELLE TURSAN		ZI d'Oreyte Rte d'Oloron	
DL AQUITAINE	06 23 19 18 51	64390 SAUVETERRE DE	
475 route de l'Etoile		BEARN	
40180 TERCIS-LES-BAINS		BAÏGURA	05 59 37 63 86
ETABLISSEMENT CASSIEDE	05 58 57 92 04	CONSTRUCTIONS	
194 route Stade		Route Louhossoa	
40465 LALUQUE		64640 HELETTE	
PROACIER (EX FEUGAS)	05 86 58 01 12	CANCE	05 59 61 99 99
16 Route de Mont de Marsan		Route de Monjoy	
40500 SAINT SEVER		64800 NAY	
CHARPENTES METALLIQUES	05 58 79 58 72		
DE L'ADOUR			
ZI			
40700 HAGETMAU			
CMCA	05 58 71 62 22		
ZI BP 45			
40800 AIRE SUR ADOUR			
SARL SARRADE	05 58 71 99 30		
CONSTRUCTIONS			
Route du Houga			
40800 AIRE SUR ADOUR			
ARLA	05 59 28 09 26		
64130 IDAUX MENDY			
SARL ALKAR	05 59 28 30 79		
ZI			
64130 MAULEON			

Les choix possibles pour adapter le système

Construire des bâtiments

Mettre des panneaux photovoltaïques sur vos bâtiments : une opportunité

Le photovoltaïque est une énergie renouvelable fiable, rentable, et en plein développement. Elle a toute sa place pour améliorer la compétitivité des exploitations agricoles.

Vous avez un projet photovoltaïque sur bâtiment de palmipèdes, la fonctionnalité de votre bâtiment est la priorité. Il faut réfléchir votre projet en fonction de vos objectifs d'élevage et voir comment le photovoltaïque peut s'y adapter.

Qui investit ?

Deux options sont possibles :

⇒ Vous êtes l'investisseur si vous portez vous-même le projet :

+ Vous maîtrisez la configuration et de l'aménagement intérieur du bâtiment.

+ Vous bénéficiez de l'intégralité des revenus du photovoltaïque.

- Vous amputez votre capacité d'investissement pour d'autres projets.

⇒ Vous faites appel à un tiers investisseur :

+ Le tiers supporte la majorité du coût de l'investissement.

- Vous avez un choix limité pour le type de bâtiment, l'orientation et les aménagements intérieurs possibles.

Raccordement

Il faut s'assurer de disposer d'un raccordement adéquat :

- jusqu'à 36 kWc (environ 200 m² de surface de panneaux), le raccordement se fait sur la ligne basse tension du compteur existant sur le site
- de 36 à 100 kWc (environ 600 m² de surface de panneaux), le raccordement se fait sur un transformateur positionné sur une ligne moyenne tension
- au-delà de 100 kWc, la proposition de vente se fait dans le cadre d'un appel d'offre national, procédure complexe, plus longue et incertaine.

En fonction de la distance de la ligne, le coût du raccordement peut s'avérer prohibitif.

Exposition

L'exposition idéale pour une production maximale est plein sud avec une pente de 30 à 40 %. Une orientation est-ouest avec une pente faible entraîne une perte de production électrique de 10% environ.

Rentabilité

Le tarif de rachat est aujourd'hui d'environ 12 cts €/kWh pour un 36 kWc, de 11 cts €/kWh pour un 100kWc, avec la garantie d'achat de 20 ans par EDF.

Le chiffre d'affaires annuel généré pour une orientation sud est d'environ 5 400 € HT (36kWc) et 13 400 € HT (100 kWc), variable selon la configuration du site. Ces équipements pourront fonctionner au moins 30 ans. En amortissant la centrale sur 15 voire 20 ans, on peut financer tout ou partie du bâtiment. Au-delà de cette durée, ce sera un complément de revenu (selon prix de vente après 20 ans).

Des chambres d'agriculture pour vous accompagner

Certaines chambres accompagnent les éleveurs dans le calcul de rentabilité mais également dans l'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour la réalisation d'un projet photovoltaïque sur bâtiment.

Les choix possibles pour adapter le système

Construire des bâtiments

Les aides à l'investissement

[Le Plan de Modernisation des élevages]

Pour qui ?

Exploitants agricoles (individuel de moins de 62 ans, ou société à objet agricole) et les groupements d'agriculteurs (GIEE, associations, autres).

Non éligibles : CUMA - Coopératives Agricoles - lycées agricoles.

Conditions d'éligibilité et les montants

Ceux-ci diffèrent selon la Région de localisation du siège de l'exploitation, nous vous proposons de prendre attache auprès de votre Chambre d'Agriculture.

Construire des bâtiments

Témoignage

— [Bertrand ISSARTIER, producteur d'oies (19)] —

« Je suis installé en GAEC avec mes parents depuis 2000 et ma sœur nous a rejoint en 2008. Nos parents avaient débuté la production d'oies grasses en 1978. La production annuelle était alors de 70 oies, aujourd'hui elle est de 1500. Nous sommes équipés d'une salle d'abattage et découpe, ainsi que d'un laboratoire pour toute la partie transformation.

Notre production s'étale de fin septembre à début juin avec la vente en frais concentrée sur les mois de novembre à mars.

Avant 2017, nous étions équipé d'une petite poussinière avec la salle de gavage accolée et de trois tunnels classiques. Nous avons la réflexion depuis un moment de faire des bâtiments en dur et la crise de 2016-2017 nous a fait sauter le pas. Nous avons alors remplacé tous les tunnels par des bâtiments à lanternaux de 200 m² conçus pour accueillir les oisons de 1 j jusqu'à leur entrée en gavage. Chaque bâtiment est équipé de 2 silos de stockage, de lignes de pipettes (moins de gaspillage d'eau et une litière plus sèche) et d'un automate qui régule l'ambiance (chauffage, ventilation et lumière). L'investissement nous a coûté au total 140 000€.

Les choix possibles pour adapter le système

Avec ce changement de système, nous conduisons nos lots en bande unique et nous avons supprimé les transferts qui étaient trop souvent générateur de stress chez nos oies.

Depuis que j'ai ces bâtiments, j'ai constaté de nombreux gains en termes de qualité sanitaire de mes animaux, de mortalité, de poids, emplumement, ... et surtout en terme de confort pour mes animaux et moi-même, c'est la nuit et le jour. Le seul inconvénient de ce type d'équipement, c'est la partie nettoyage et désinfection qui me demande un peu plus de temps qu'auparavant.

Question image, j'ai pu avoir des remarques de mes voisins ou collègues comme quoi ça pouvait paraître industriel, mais quand je leur ai montré l'intérieur de mes bâtiments ils ont tout de suite changé d'avis car ils ont constaté que le confort est incontestable. Cela a même motivé certains à investir. Côté clientèle, quand on explique aux gens et qu'on leur montre comment on travaille, ils comprennent et se rendent compte que ce n'est pas parce qu'on fait des bâtiments qu'on n'est plus des producteurs fermiers, ça nous aide juste à produire.

Selon moi, on fait partie d'une filière qui a encore de l'avenir. Il ne faut pas avoir peur d'aller voir chez les uns, chez les autres pour s'informer, voir ce qui marche. C'est ce que j'ai fait et si je devais le refaire, je le referai sans hésiter»



Préparation du bâtiment pour l'arrivée des oisons (©La butte aux oies)

Les choix possibles pour adapter le système

Acheter des canards prêts à engraisser pour la période à risque

Témoignage

[Olivier Baudot, directeur de la COPPAC]

« Notre structure de production, spécialisée depuis toujours dans la production de canards traditionnelle, compte parmi ses adhérents de nombreux producteurs en vente directe ou en circuit court (20 % du volume de la COPPAC). Les réorganisations des exploitations suite aux épisodes précédents d'IAHP avaient conduit certains d'entre eux à arrêter ou à diminuer leur activité élevage d'auto-alimentation en la compensant par des livraisons de PAE (de façon ponctuelle ou définitive). Le niveau d'exigence sur la qualité des PAE, l'analyse des lots avant livraison (étude gène M), l'optimisation de la logistique transport (pour limiter les distances entre sites d'élevage et de gavage), ainsi que l'accompagnement technique proposé aux producteurs ont permis de gérer cette adaptation.

La réécriture des plans de biosécurité et la refonte des organisations pour traverser la période à risque plus sereinement sont des alternatives qui peuvent être envisagées, mais qui doivent être pensées très en amont.

Acheter des canards prêts a engraisser pour la periode a risque

Liste de fournisseurs de PAE

C.O.P.P.A.C Coopérative Producteurs Palmipèdes Adour Chalosse

392 Rue Carnot, 40700 Hagetmau

05 58 79 57 82

SCA Foie Gras de Chalosse

602 av. Jean Jaurès, 40380 Montfort en Chalosse

05 58 55 39 39

Canadour Coquadour SAS

184 Chemin de Labenne, 40360 Pomarez

05 58 89 39 72

Liste non exhaustive

Pour obtenir la liste des fournisseurs indépendant merci de vous rapprocher de votre chambre d'agriculture (contact pages 33 et 34)

Les choix possibles pour adapter le système

Organisation des approvisionnements à plusieurs

Témoignage

Pierre Peres, éleveur (32)

« En 2017, suite aux dernières crises influenza aviaires nous nous étions entendus avec trois autres éleveurs pour mutualiser et coordonner l'approvisionnement de près de 70 gaveurs. Ce mode d'organisation nous a permis d'adapter notre volume de production en fonction des périodes de l'année et particulièrement pendant la période à risque. Dans le groupe, c'est moi qui organise tous les plannings des gaveurs et les commandes de canetons. Mon ancienne expérience en groupement me sert beaucoup dans cette tâche qui prend du temps et qui peut parfois être fastidieuse. C'est un mode de fonctionnement qui demande beaucoup de flexibilité, il faut pouvoir s'adapter au marché et à l'actualité. D'ailleurs, depuis la crise du covid-19, nous avons réduit le nombre de bandes et par conséquent le nombre de gaveurs avec qui nous travaillions, et nous avons également scindé notre groupe d'éleveurs en 2 groupes de 2 éleveurs.

Maintenant, je travaille avec mon cousin et nous approvisionnons 25 salles de gavage. Nous mettons chacun en place des canetons toutes les huit semaines en faisant en sorte d'être en capacité de mettre à l'abri sur la période hivernale.

Ce choix implique une forte baisse de volume mais que nous compensons aujourd'hui sur le prix de vente au consommateur (1 € de plus environ). Ce choix est un compromis entre le fonctionnement autarcique et le fonctionnement en groupement : je peux produire un peu plus que si j'étais en autarcie et je valorise mieux les animaux et mon aliment. »



Conseils pour la mise à l'abri

Ambiance

Retour d'expérience d'un éleveur

Les critères essentiels pour assurer une bonne ambiance dans les bâtiments d'élevage où les canards sont confinés sont :

- La litière : un paillage régulier, tous les jours, en fonction de l'hygrométrie dans le bâtiment. Prévoir 2 à 3 curages en cours de bande pour éviter d'éventuelles lésions aux pattes et aux bréchets.
- L'abreuvement : les pipettes équipées de récupérateur permettent de ne pas mouiller la litière
- La ventilation : pendant la phase démarrage surveiller l'hygrométrie (sonde) mais aussi laisser les volets et le lanterneau ouverts afin d'obtenir une aération homogène. Pendant la phase de finition, les animaux sont transférés dans des bâtiments hauts, semi-ouverts sur les 2 longueurs, et protégés par des filets brise-vent (attention au grammage du filet qui peut impacter la circulation de l'air)



Garder une lumière réduite la nuit, de type veilleuse, permet d'éviter les phénomènes d'entassement.

La gestion de l'humidité dans votre bâtiment est essentielle pour le bien-être de vos animaux en claustration. Selon le temps et l'ambiance dans le bâtiment, les éleveurs paillent une à deux fois par jour (exemple par temps humide ou brouillard).

Mais si vous maintenez une paille sèche et une circulation de l'air régulière (ouverture des volets...), le confort des animaux s'améliorera.



Il est possible d'installer des filets devant les bâtiments sur 2/3 mètres pour placer les abreuvoirs à l'extérieur et ainsi préserver la litière



Un bon indicateur pour contrôler l'hygrométrie est de vérifier s'il y a des traces d'humidité sur les parois.

Litière

Retour d'expérience d'un éleveur

« J'ai confiné mes canards dès la mise en application du premier arrêté du 26 octobre. Ils avaient alors 78 jours et je les ai gardé en bâtiment pour une durée totale de 10 jours avec une densité de 6 canards/m², avant qu'ils ne partent à l'engraissement. J'ai été agréablement surpris car le confinement s'est très bien passé sur cette période, que ce soit en termes d'ambiance du bâtiment ou comportement des animaux. Pour maintenir une ambiance saine dans mon bâtiment, j'ai paillé tous les jours avec des bouchons de paille en insistant sous les pipettes où j'ai même rajouté de la paille pour éviter que ces zones ne soient trop humides.

Mon petit plus chez moi ? Mon bâtiment est équipé d'une pailleuse semi-automatique qui m'évite de rentrer dans le bâtiment avec de gros engins et donc de perturber les canards. »



A partir de 43 jours, couper l'eau la nuit et la rallumer avant le repas, permet de mieux maîtriser la tenue de la litière.

Conseils pour la mise à l'abri

Abreuvement : privilégier les pipettes

Retour d'expérience d'un technicien

« Il est primordial d'assurer un accès suffisant à l'eau pour tous les animaux, notamment pendant le rationnement. Les systèmes de pipettes sont privilégiés afin de limiter le gaspillage et la dégradation de la litière. Il est possible de rajouter des points d'eau ponctuellement pendant 3 à 5 h suivant l'accès à l'alimentation en période de rationnement. »



Acidifier l'eau de boisson permet d'obtenir des fientes plus solides.



Privilégier 3 lignes de pipettes pour les bâtiments d'une largeur de 15 m et rester vigilant sur la hauteur des pipettes

Alimentation : adaptation nécessaire

Retour d'expérience d'un nutritionniste

« Il est important d'adapter le niveau énergétique des formules alimentaires car les animaux confinés, étant moins actifs, dépensent moins d'énergie. Si les conditions d'ambiance sont maîtrisées, la croissance des animaux devrait être normale. Il est donc important de bien suivre les courbes de poids pour éviter que les animaux ne soient trop lourds trop tôt (et ainsi éviter des éventuels problèmes musculo-squelettiques).

Je conseille également de faire une supplémentation en acides aminés soufrés pour limiter les retards d'emplumement régulièrement observés en claustration. Au niveau digestif, pour assécher les fientes et avoir une meilleure tenue des litières, je préconise d'utiliser des compléments en argiles ainsi que des additifs nutritionnels de type acides organiques.»



Placer du grit dans des assiettes sur les côtés du bâtiment permet aux animaux de reproduire des comportements qu'ils réalisent sur les parcours.

Prophylaxie : maintenir la vaccination et améliorer la digestibilité

Retour d'expérience d'un vétérinaire



« Le confinement des canards implique une augmentation des facteurs de risque sur les pathologies respiratoires comme la Colibacillose ou la Riemerellose. L'élevage a été déjà confronté à l'une de ces maladies, il est préférable de recourir à la vaccination. Pour la Colibacillose, on utilise des vaccins par nébulisation et pour la Riemerellose, ce sont des auto-vaccins par injection qui sont donc un peu plus coûteux.

Conseils pour la mise à l'abri

Egalement, je préconise de faire la vaccination contre la pasteurellose car l'élevage en bâtiment ne protège pas à 100% des potentielles contaminations et des cas ont déjà été constatés sur des élevages confinés. Une contamination par la pasteurelle dans un élevage qui est confiné et non vacciné peut vite s'enflammer, en causant une forte mortalité. Dans ce contexte de surveillance de l'Influenza aviaire, je conseille de maintenir cette vaccination pour s'éviter des frayeurs inutiles. De plus, si les animaux sont déconfinés, ils seront d'autant plus exposés s'ils n'ont jamais été vaccinés.

Pour les autres soins, il faut mettre en avant tout ce qui va améliorer la digestibilité pour une meilleure tenue des fientes et favoriser la stratégie d'acidification de l'aliment et de l'eau de boisson. Comme les animaux seront moins actifs, on peut aussi renforcer le squelette avec des vitamines A,D3,E et également favoriser l'emplumement à l'aide de vitamines et d'oligoéléments. »

Besoin d'être accompagné ?

Contactez l'une de nos chambres adhérentes :

Chambre d'agriculture de la Corrèze
 Immeuble consulaire Puy Pinçon, 19000 TULLE
 Téléphone : 05.55.21.55.21
 Votre conseiller Palmipèdes : Emmanuel Carbonnière



Chambre d'agriculture de la Dordogne
 295 Boulevard des saveurs, Cré@Vallée Nord, 24660
 COULOUNIEIX-CHAMBIERS
 Téléphone : 05.53.35.88.88
 Votre conseillère Palmipèdes : Dominique Plassard

Chambre d'agriculture du Gers
 Route de Mirande, 32000 AUCH
 Téléphone : 05.62.61.77.77
 Votre conseiller Palmipèdes : Philip Everlet

Chambre d'agriculture de Gironde
 17 cours Xavier Arnoz, 33000 BORDEAUX
 Téléphone : 05.56.79.64.30
 Votre conseiller Palmipèdes : Thomas Cerciat

Chambre d'agriculture de la Haute-Garonne
 32 rue de Lisieux, 31300 TOULOUSE
 Téléphone : 05.61.10.43.03
 Votre conseillère Palmipèdes : Frédérique Reulet

Besoin d'être accompagné ?

Chambre d'agriculture des Hautes-Pyrénées

20 place du Foirail, 65000 TARBES

Téléphone : 05.62.34.66.74

Votre conseillère Palmipèdes : Emmanuelle Pique

Chambre d'agriculture des Landes

Cité Galliane 40000 MONT DE MARSAN

Téléphone : 05.58.85.45.45

Votre conseillère Palmipèdes : Marine Blin

Chambre d'agriculture du Lot

430 Avenue Jean Jaures CS 60199, 46004 CAHORS cédex 9

Téléphone : 05.65.23.22.21

Votre conseillère Palmipèdes : Macarena Sirejol

Chambre d'agriculture du Lot-et-Garonne

271 rue de Péchabout, BP 80349, 47008 AGEN cédex

Téléphone : 05.53.77.83.83

Votre conseillère Palmipèdes : Tiffany Massalve

Chambre d'agriculture des Pyrénées-Atlantiques

124 Boulevard Tourasse, 64078 PAU cédex

Téléphone : 06 83 09 93 18

Votre conseillère Palmipèdes : Nelly Tescari

Chambre d'Agriculture du Tarn

96, rue des Agriculteurs 81000 ALBI

Téléphone : 05.63.48.83.83

Votre conseiller Palmipèdes : Luc Garrigues



Pour contacter le CEPSO

Siège social :

Maison de l'Agriculture

Cité Galliane - BP 279

40 005 Mont de Marsan Cedex

Téléphone : 05.58.85.43.99

Mail : cepso@landes.chambagri.fr

Site internet: <https://extranet-cepso.chambres-agriculture.fr/>

Directeur : Eric LAFUENTE

Présidente : Marie-Hélène CAZAUBON

Animatrices :

Marine BLIN 06 40 60 40 15 marine.blin@landes.chambagri.fr

Nathalie CASTETBON 06 76 30 39 77 nathalie.castetbon@landes.chambagri.fr

Nelly TESCARI 06 83 09 93 18 n.tescari@pa.chambagri.fr

Juin 2021

